

N° 011/25/CNSS/DG-SP

COMMUNIQUÉ DU DG

RELATIF AU RETRAIT DES DOCUMENTS D'ACCÈS AUX SOINS AMU A LA CNSS

Le Directeur de la Caisse Nationale de Sécurité sociale (CNSS), porte à la connaissance des assurés, des employeurs et des bénéficiaires de pensions du régime que, dans le cadre de la mise en œuvre de l'Assurance Maladie Universelle, la CNSS a procédé, et ce, depuis mars 2024, à la production massive des cartes uniques d'assurance, document essentiel de la prise en charge en matière d'assurance maladie universelle (AMU).

La CNSS a aussi procédé au renforcement de son dispositif pour l'accélération dans la production des cartes, avec l'ouverture progressive de centres régionaux de production à ATAKPAMÉ et à KARA, la mise en circulation d'unités mobiles de proximité pour se rapprocher des assurés des tréfonds du pays et la création au siège de guichets spécifiques pour les assurés actifs, les employeurs, les bénéficiaires de pensions, les urgences, les Ententes Préalables (EP) et les Traitements des Pathologies Chroniques (TPC).

C'est donc avec consternation que la CNSS constate et déplore que de nombreuses cartes et autres documents demandés et ainsi produits en toute célérité, à savoir **11.500 cartes d'assurés actifs et 541 cartes de retraités soit un total de 12041 cartes**, ne soient toujours pas retirés aux différents guichets mis en place, par les demandeurs pourtant tous notifiés.

Par conséquent, le Directeur Général de la CNSS, invite instamment tous les assurés ayant reçu des notifications de production de leurs documents à se présenter sans délais aux guichets sus-indiqués pour le retrait desdits documents.

Le Directeur Général de la CNSS informe, par ailleurs, les assurés dont les employeurs n'ont pas, à ce jour, procédé au retrait de leurs cartes à la CNSS, qu'ils peuvent dorénavant se présenter personnellement aux guichets de la CNSS, munis d'une pièce d'identité pour le retrait dudit document.

Le Directeur Général compte sur la responsabilité et la diligence de tous et de chacun pour assurer le bon fonctionnement de l'Assurance Maladie Universelle.

Fait à Lomé, le 26 MARS 2025

Le Directeur Général



Ingrid AWADE